

FICHE TECHNIQUE DU CHLORE CHOC GRANULES

Désinfection choc – Action instantanée
Démarrage et rattrapage des eaux vertes
Tous types de piscines

Le **Chlore choc granulés** permet de réaliser très rapidement une désinfection complète de l'eau des piscines. Il est nécessaire de l'effectuer lors de la mise en eau de la piscine puis à chaque début de saison. Il est aussi fortement recommandé de procéder à une nouvelle désinfection choc chaque fois que la fréquentation augmente brusquement, ou lors d'un orage ou d'une période de grand vent.

Composition

Troclosene sodium, dihydrate (n°CAS 51580-86-0/Numéro CE 220-767-7) : 1000 g/Kg
Biocide TP2 – Désinfectant pour les piscines privées

Propriétés et caractéristiques

Aspect du produit : granulé blanc, odeur chlorée
Solubilité : rapide dans l'eau
pH à 1% dans l'eau (20°C) : 5 - 7

Mode d'emploi

Ajuster au préalable le pH entre 7,2 et 7,5.



Utiliser le verre doseur : 1 dose = 80 g.

Démarrage : 4 doses pour 50 m³ d'eau en début de saison.

Entretien : 2 doses pour 50 m³ d'eau tous les 2 jours.

Dissoudre au préalable le produit dans 5 litres d'eau.

Attention ! Ne pas verser d'eau directement sur le produit sec. Répartir le tout sur la surface du bassin.

Dans tous les cas, laisser tourner la filtration et attendre 1 heure avant de se baigner.

Ces doses sont données à titre indicatif. De nombreux facteurs entrant en jeu, mesurer régulièrement le taux de chlore de façon à le maintenir entre 2 et 3 mg/l.

Nettoyer le matériel utilisé à l'eau.

Conditionnement

Seau ou pot polyéthylène

FICHE TECHNIQUE DU CHLORE CHOC GRANULES**ATTENTION**

Nocif en cas d'ingestion - Provoque une sévère irritation des yeux - Peut irriter les voies respiratoires - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique - Tenir hors de portée des enfants - Eviter de respirer les poussières - Se laver les mains soigneusement après manipulation - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage - EN CAS D'INGESTION : appeler le CENTRE ANTIPOISON au 03 83 32 36 36 ou un médecin en cas de malaise - Rincer la bouche - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer - Recueillir le produit répandu - Garder sous clef - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche - Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera dans ce cas proscrit - Eviter le rejet dans l'environnement - Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau - Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).